

**Assemblée générale**

Distr. générale  
4 décembre 2003  
Français  
Original: anglais

**Dixième session extraordinaire d'urgence**

Point 5 de l'ordre du jour

**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes  
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste  
du territoire palestinien occupé****Lettre datée du 3 décembre 2003, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent  
de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre datée du 1er décembre 2003 (A/ES-10/249) que vous a adressée M. Mansour Ayyad Sh. A. Al-Otaibi, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois de décembre 2003 et au nom des États membres de la Ligue des États arabes. Je vous informe que le Mouvement des pays non alignés soutient la demande du Groupe des États arabes tendant à ce que l'Assemblée générale reprenne sa dixième session extraordinaire d'urgence afin d'examiner la question de la construction par Israël, puissance occupante, d'un mur répondant à des visées expansionnistes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, suite à la publication du rapport en date du 24 novembre 2003 (A/ES-10/248) que le Secrétaire général a présenté en application de la résolution ES-10/13.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) **Rastam** Modh Isa

